conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: 2.0 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EPOCAST® 1617 A US

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: CT8Q-H035-Y005-57GE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Composants époxy

mélange

Restrictions d'emploi

recommandées

: Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Grijpenlaan 18

3300 Tienen Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437

USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: 2.0 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024

Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2
Irritation oculaire, Catégorie 2
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales,
H315: Provoq
H319: Provoq
H317: Peut pr
H341: Suscep

Catégorie 2

Cancérogénicité, Catégorie 2 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H341: Susceptible d'induire des anomalies

génétiques.

H351: Susceptible de provoquer le cancer. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant

utilisation.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après

manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle trioxyde d'antimoine

Etiquetage supplémentaire

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.09.2024 2.0 16.04.2025 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxir ane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 30 - < 50
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	2210-79-9 218-645-3 603-056-00-X 01-2119966907-18	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
phosphate de triphényle	115-86-6 204-112-2 01-2119457432-41	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le	>= 2,5 - < 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: 2.0 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

		milieu aquatique): 1	
trioxyde d'antimoine	1309-64-4 215-175-0 051-005-00-X 01-2119475613-35	Carc. 2; H351 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de facon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: 2.0 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Susceptible de provoquer le cancer.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

: Eau pulvérisée

appropriés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone Phénoliques

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: 2.0 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024

Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

protection de l'environnement Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer

une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.09.2024 2.0 16.04.2025 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

Précautions pour le stockage :

aye .

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

: Stable dans des conditions normales.

Température de stockage

recommandée

en commun

: 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Fibres céramiques réfractaires, fibres à usage spécial	65997-17-3	VME	1 fibres/cm3	FR VLE
	Information su	ipplémentaire: Canc	érigène de catégorie 2 - Sub	stances
	preoccupante	s en raison d'effets c	cancerogenes possibles, Vale	eurs limites
	admises (circulaires)			
		VME	1 fibres/cm3	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances			
	preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Valeurs limites admises (circulaires)			
phosphate de triphényle	115-86-6	VME	3 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
trioxyde	1309-64-4	VME	0,5 mg/m3	FR VLE
d'antimoine			(antimoine)	
	Information supplémentaire: Certains ou tous ces composées sont classés C1A, C1B ou C2, Valeurs limites admises (circulaires)			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1- méthyléthylidène)bis(4,1- phénylèneoxyméthylè ne)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateu	Dermale	Long terme - effets	0,0893 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: 2.0 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

	rs		systémiques	p.c./jour
	Consommateu	Oral(e)	Long terme - effets	0,5 mg/kg
	rs		systémiques	p.c./jour
oxyde de 2,3- époxypropyle et de o- tolyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,46 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,46 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,139 mg/kg
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,14 mg/kg
phosphate de triphényle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,2 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5,55 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,9 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,98 mg/kg
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-	Eau douce	0,006 mg/l
phénylèneoxyméthylène)]bisoxira		
ne		
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	Eau douce	2,8 μg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	<u>.</u>
	Eau de mer	0,28 μg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	28 μg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	<u> </u>
	Sédiment d'eau douce	0,039 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	0,0039 mg/kg
	Sol	0,012 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: 2.0 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
phosphate de triphényle	Eau douce	0,0037 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,0025 mg/l
	Eau de mer	0,00037 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,1025 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,1103 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,2183 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Empoisonnement secondaire	16,667 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques (A-P)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Date de révision: Version 2.0 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique pâte

Couleur blanc cassé

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de

congélation

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: Donnée non disponible

Donnée non disponible

Inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : > 135 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-

inflammation

Température de

décomposition

pΗ

: La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

: > 200 °C

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: < 1 hPa (20 °C) Pression de vapeur

Densité : env. 0,62 g/cm3 (25 °C)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: 2.0 16.04.2025

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.09.2024 400001009211

Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la

particule

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Miscibilité avec l'eau non miscible

Poids moléculaire Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: 2.0 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

toxicité aiguë par la peau

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6100 ppb

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

phosphate de triphényle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 20 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aigue par voie

cutanée

DL50 (Lapin): > 10 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

trioxyde d'antimoine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 20000 mg/g

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 8 300 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Evaluation : Irritant pour la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Irritant pour la peau.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Evaluation : Irritant pour la peau.

Résultat : Irritation sévère de la peau

phosphate de triphényle:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.09.2024 2.0 16.04.2025 Date de la première version publiée:

Date de la premiere version publici

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

trioxyde d'antimoine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Blessures normalement réversibles

phosphate de triphényle:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

trioxyde d'antimoine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.09.2024 2.0 16.04.2025 400001009211 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

Résultat Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Voies d'exposition Peau

Espèce Cochon d'Inde

Evaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

OCDE ligne directrice 406 Méthode

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Résultat

phosphate de triphényle:

Type de Test Test de Maximalisation

Voies d'exposition Peau

Espèce Cochon d'Inde

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Evaluation

OCDE ligne directrice 406 Méthode

Résultat Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Evaluation Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation des yeux

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

trioxyde d'antimoine:

Voies d'exposition Peau

Espèce Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

Salmonella thyphimurium

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: test in vivo

> Espèce: Souris (mâle) Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Dose: 3333, 10000 mg/kg

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version 2.0

Date de révision: 16.04.2025

Numéro de la FDS:

400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo Voie d'application: Oral(e)

Dose: 2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Voie d'application: Dermale Durée d'exposition: 5 d Dose: 500 mg/kg Résultat: négatif

Voie d'application: Dermale Durée d'exposition: 8 Weeks

Dose: 1.5 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 478

Résultat: positif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Résultats positifs d'études de mutagénicité in vitro, relation structure chimique activité pour connaître la mutagénicité sur

les cellules germinales.

phosphate de triphényle:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 482

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.09.2024 2.0 16.04.2025 400001009211

Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Rat, mâle Espèce Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 24 mois

Dose 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement 7 jours / semaine NOAEL 15 mg/kg p.c./jour

Méthode OCDE ligne directrice 453

Résultat négatif

Organes cibles Organes digestifs

Espèce Souris, mâle Voie d'application Dermale Durée d'exposition 24 mois

0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day Dose

Fréquence du traitement 3 jours / semaine

NOEL 0,1 Poids corporel mg / kg Méthode OCDE ligne directrice 453

négatif Résultat

Organes cibles Organes digestifs

Rat. femelle Espèce Voie d'application Dermale Durée d'exposition 24 mois

0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day Dose

Fréquence du traitement 5 jours / semaine

NOEL 100 Poids corporel mg / kg OCDE ligne directrice 453 Méthode

Résultat négatif

Espèce Rat, femelle Voie d'application Oral(e) 24 mois Durée d'exposition

Dose 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement 7 jours / semaine NOAEL 100 mg/kg p.c./jour Méthode OCDE ligne directrice 453

Résultat négatif

Organes cibles Organes digestifs

Rat, femelles Espèce Voie d'application Oral(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.09.2024 2.0 16.04.2025 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOEL : 2 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

trioxyde d'antimoine:

Espèce : Rat, femelle
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 12 mois
Dose : 45 mg/m³
Fréquence du traitement : 7 heure

Méthode : OCDE ligne directrice 451

Résultat : positif Organes cibles : Poumons

Cancérogénicité - Evaluation : Cancérigènes suspectés pour l'homme

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 238 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Symptômes: Aucune réaction secondaire. Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Dermale

Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 28 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel

mg / kg

Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune incidence tératogène.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version 2.0

Date de révision: 16.04.2025

Numéro de la FDS:

400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 13 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

phosphate de triphényle:

Effets sur la fertilité Espèce: Rat, mâle et femelle

> Voie d'application: Oral(e) Dose: 166, 341, 516, 690 mg/kg Durée d'un traitement unique: 91 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 690 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 415

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 690 Poids corporel

Tératogénicité: NOAEL: > 690 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 200 Poids corporel

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: > 200 Poids corporel mg /

Méthode: OCDE ligne directrice 414

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.09.2024 2.0 16.04.2025 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

Résultat: Aucun potentiel tératogène.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

trioxyde d'antimoine:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le : Espèce: Rat, femelle

développement du fœtus Voie d'application: Inhalation

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 2,6 mg/m³

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 14 Weeks

Nombre d'expositions : 7 d

Dose : 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : >= 10 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 5 d

Dose : 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

Espèce : Souris, mâle NOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 3 d

Dose : 0, 1, 10, 100 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.09.2024 2.0 16.04.2025 400001009211 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Rat, mâle et femelle Espèce

NOEC 4 ppm Atmosphère de test vapeur Durée d'exposition : 672 h Nombre d'expositions 6 h

Méthode OCDE ligne directrice 412

phosphate de triphényle:

Rat, mâle et femelle Espèce NOAEL 105 - 117 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (alimentation) OCDE ligne directrice 408 Méthode

Organes cibles : Foie

Toxicité à dose répétée -: Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation des yeux

Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de Evaluation

toxicité chronique.

trioxyde d'antimoine:

Espèce Rat. mâle et femelle **NOEC** 1686 mg/kg, 0,51 mg/m3

Voie d'application Ingestion

poussières/brouillard Atmosphère de test

Durée d'exposition 2 160 h Nombre d'expositions 6 h

OCDE ligne directrice 452 Méthode

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: 2.0 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024

Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50: 11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC: 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les microorganismes CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Toxicité pour les poissons CL50: 13 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,8 - 5,1

mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version 2.0

Date de révision: 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): env. 6,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): env. 3,3 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes CI50 : > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

phosphate de triphényle:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CL50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0,18 - 0,32

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,25

- 2,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Concentration minimale avec effet observé

(Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,5 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,25 - 5

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë 1

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version 2.0

Date de révision: 16.04.2025

Numéro de la FDS:

400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024

Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 0,00302 mg/l Durée d'exposition: 30 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 0,254 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

Concentration minimale avec effet observé: 0,931 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

1

trioxyde d'antimoine:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 14,4 mg/l

> Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CL50 (Autres): 1,77 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Autres): > 36,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 1,13 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Type de Test: Essai en dynamique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 1,74 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: 2.0 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Concentration: 10 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 17 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 10,5 hrs (25

°C) pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 9,4 hrs (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 8,96 hrs (25

°C) pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.09.2024 2.0 16.04.2025 400001009211 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

phosphate de triphényle:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 83 - 94 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Stabilité dans l'eau Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 19 d (25 °C)

log Pow: 3,242 (25 °C)

pH: 7

Méthode: Pas d'information disponible. BPL: Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Coefficient de partage: nlog Pow: 2,5 (21 °C)

octanol/eau Méthode: OCDE ligne directrice 107

phosphate de triphényle:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 132

log Pow: 4,63 (20 °C) Coefficient de partage: noctanol/eau Méthode: Mesuré

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les : Koc: 445

compartiments environnementaux

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Répartition entre les Koc: env. 210

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 121

environnementaux

phosphate de triphényle:

Répartition entre les compartiments environnementaux

: Koc: 2514 - 5500

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: 2.0 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

Date de la premiere version p

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Composants:

phosphate de triphényle:

Evaluation : La substance est considérée comme ayant des propriétés

perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

REACH pour l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version 2.0

Date de révision: 16.04.2025

Numéro de la FDS:

400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN UN 3082 **ADR** UN 3082 RID UN 3082 **IMDG** UN 3082 **IATA** UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, 1,2-CRESYL GLYCIDYL

ETHER)

ADR MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, 1,2-CRESYL GLYCIDYL

ETHER)

RID MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, 1,2-CRESYL GLYCIDYL

ETHER)

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, 1,2-CRESYL GLYCIDYL

ETHER)

IATA Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, 1,2-CRESYL GLYCIDYL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN 9 **ADR** 9 RID 9 **IMDG** 9 **IATA** 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: 2.0 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en : (-)

tunnels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de : 964

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de : 964

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : oui l'environnement

ADR

Dangereux pour : oui

l'environnement

RID

Dangereux pour : oui

l'environnement

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour : oui

l'environnement

IATA (Cargo)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version 2.0

Date de révision: 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

Dangereux pour

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: oui

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Non applicable

: phosphate de triphényle

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

en compte:

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 19: arsenic

Numéro sur la liste 72: plomb,

arsenic

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 51, 73, 34

Installations classées pour la : 4511 protection de l'environnement

(Code de l'environnement

R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de r 2.0 16.04.202

Date de révision: Numéro de la FDS: 16.04.2025 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351 : Susceptible de provoguer le cancer.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.09.2024 2.0 16.04.2025 400001009211 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Carc. : Cancérogénicité
Eye Irrit. : Irritation oculaire

Muta. : Mutagénicité sur les cellules germinales

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Classification du mélange:		Procédure de classification:	
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul	
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul	
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul	
Muta. 2	H341	Méthode de calcul	
Carc. 2	H351	Méthode de calcul	
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul	

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1617 A US

Version 2.0

Date de révision: 16.04.2025

Numéro de la FDS: 400001009211

Date de dernière parution: 25.09.2024 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 28.07.2025

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.